

Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Données

Données brutes, arrondies, provisoires ; la localisation géographique s'appuie sur le lieu de résidence de l'allocataire.

La notion d'allocataire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

Source

France Travail, FNA

Définition

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Mise à jour : 05 décembre 2024

Nombre de bénéficiaires* de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

	Fin août 2024	Variation sur un an (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	630	-8,7
Hautes-Alpes	340	-5,6
Alpes-Maritimes	3 570	-4,5
Bouches-du-Rhône	9 070	+0,4
Var	3 390	+1,2
Vaucluse	2 740	-1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 740	-1,1
France métropolitaine	231 570	-1,1

* La notion de bénéficiaire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation

Note : données brutes, arrondies, provisoires ; la localisation géographique s'appuie sur le lieu de résidence de l'allocataire

Source : France Travail, FNA - **Traitements** : Drees

